



Asnières-sur-Seine

DEMANDE D'ACHAT DE CONCESSION

Articles L. 2223-13 à L.2223-18 et R.2223-10 à R.2223-23 du Code général de collectivités territoriales
Règlement municipal des cimetières en vigueur au 1^{er} juin 2013

Je soussigné(e)*.....

Demeurant*.....

Téléphone :.....

Lien de parenté avec le défunt*:/ Demande d'achat anticipé* (si accord de l'élu).

Demande l'achat d'un(e) *: concession Entourer : 10 ans / 30 ans Adultes / Enfant
colombarium Entourer : 10 ans / 30 ans
cavurne Entourer : 10 ans / 30 ans

Cimetière * ANCIEN (6 rue du Ménil) NOUVEAU (19 rue de l'Egalité)

Vocation de cette concession : *

familiale - préciser le nom de famille à attribuer à la concession :.....

individuelle - nom du défunt ou de la personne à qui elle est destinée :.....

collective : lister ci-dessous les bénéficiaires :

- -
- -
- -

Et joins à cet effet un chèque de *..... euros à mon nom (sauf mandataire) à l'ordre du Trésor Public.

Fait à*, le *.....

Signature*:

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel

Informations devant être portées à la connaissance des personnes auprès desquelles sont recueillies des données à caractère personnel

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le service de l'état civil dans un fichier informatisé ayant pour finalité la gestion des concessions dans les cimetières.

Le responsable du présent traitement est le Maire-adjoint en charge de l'état civil d'Asnières-sur-Seine

Les champs de ce formulaire marqués d'un astérisque doivent obligatoirement être remplis. Dans la négative, le dossier ne peut être traité et la demande ne peut aboutir.

Les dossiers de demandes de concessions sont conservés par la mairie jusqu'à la reprise administrative de la concession.

Les données ne font pas l'objet d'un transfert vers des pays hors de l'Union Européenne.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant afin d'utiliser votre droit d'opposition, d'interrogation ou de rectification. De plus, lorsque vous avez donné votre consentement, vous disposez d'un droit de le retirer à tout moment, sans que ce retrait ne porte atteinte à la licéité du traitement effectué antérieurement.

Ces droits peuvent être exercés auprès du Service de l'état civil de la ville d'Asnières-sur-Seine par courrier ou par courriel aux adresses suivantes :

Service de l'état civil – hôtel de ville – BP 20217 – 92602 ASNIERES SUR SEINE

etatcivil@mairieasnieres.fr

Si vous avez une question concernant la collecte et le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de la Ville d'Asnières-sur-Seine en envoyant un courriel à l'adresse : donneespersonnelles@mairieasnieres.fr. Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Pour votre information

Seul le concessionnaire, ou un ayant-droit s'il est décédé, peut renouveler la concession dans les 2 années suivant son expiration. Le concessionnaire ou ses ayant-droits s'il est décédé sont tenus d'entretenir la concession. A défaut de renouvellement 2 ans et 1 jour après expiration de la concession, la ville est en droit de procéder à sa reprise.

Si le titulaire ou ses ayant-droit n'ont pas renouvelé la concession et que cette dernière n'a pas été reprise par la ville, un des membres de la famille ou un proche n'ayant aucun lien de parenté avec le concessionnaire ou le défunt peut la renouveler avec l'accord de la ville. Dans ce cas le renouvellement doit être demandé, au plus tôt, 2 ans et 1 jour après la date de son expiration. Le renouvellement est accordé au demandeur sous réserve du bon état du monument, s'il s'engage à conserver et entretenir la sépulture. Le fait de renouveler ne donne pas droit à inhumation.

Justificatifs à fournir

Concessionnaire :

- Copie de pièce d'identité
- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile de – de 3 mois

Mandataire :

- Mandat établi et signé par le concessionnaire
- Copie de la pièce d'identité du concessionnaire et de son mandant
- Copie du livret de famille du concessionnaire
- Justificatif de domicile du concessionnaire de moins de 3 mois

Le présent formulaire, les justificatifs et le chèque doivent être déposés ou envoyés par courrier à l'adresse suivante :

**MAIRIE D'ASNIERES-SUR-SEINE
Service Etat-civil
BP 20217
92602 ASNIERES-SUR-SEINE**

(Tout dossier incomplet sera retourné)

Tarifs en vigueur au 1^{er} avril 2018

CONCESSIONS	TARIFS (€)
concessions 10 ans - enfants	150
concessions 10 ans - adultes	225
concessions 30 ans - enfants	450
concessions 30 ans - adultes	750
Colombariums 10 ans	525
Colombariums 30 ans	950
Cavurne 10 ans	450
Cavurne 30 ans	750

Il est vivement recommandé d'avertir le service de tout changement d'adresse et de coordonnées téléphoniques